



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION

06/06/2024

DATE D’AFFICHAGE

06/06/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	15
VOTANTS	19

N° 2024-059-23

L’an deux mille vingt-quatre,
le Mardi onze Juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Séverine VINCENDEAU, Jérémy
MESSAOUDI, Isabelle AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Jean-
Pierre LONCQ, Sylvie BERNARD-MUZE, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS,
Xavier SIBILLE, Camille FLEURY et Christian ROERO.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Mylène BEYAERT, a donné procuration à Ingrid DUPUIS,
Sandrine VENTRE, a donné procuration à Franck PERO,
Frédéric GUARCH-FERRER, a donné procuration à Jérémy MESSAOUDI,
Béranger MARTIN, a donné procuration à Pierre ARMAND.

Absents :

Daniel RATAJCZAK, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick
GAZAN.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR – AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – SÉCURISATION DU CHEMINEMENT PIÉTON – RD34

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée, que Le Département du Var, en application de l’article R.2334-11 du CGCT, délibérera sur les propositions de répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour les Communes de moins de 10.000 habitants.

Il expose le projet visant à améliorer la sécurisation des conditions de circulation de tous les usagers de la route en traverse d’agglomération :

○ SECURISATION DU CHEMINEMENT PIETON – RD34.

En arrivant de la Commune de Barjols par la Route Départementale n° 34, la traversée de l’agglomération reste un point noir de vitesse excessive et le cheminement piéton n’est pas sécurisé. Afin d’améliorer la situation, il est prévu l’aménagement d’une portion de la voie en chicane (Secteur entre le chemin de Barraud et la voie du lotissement Clos Villageois). Cet aménagement permettra d’une part, d’améliorer la sécurisation des usagers de la route en traverse d’agglomération et, d’autre part, de favoriser une conduite apaisée sur cet axe.

.../...

.../...

L'objectif étant donc d'améliorer la sécurité routière et d'assurer la sécurisation des piétons aux abords de cette route départementale.

Ce cheminement est fortement utilisé pour l'accès des familles au groupe scolaire de la Commune.

Cet avant-projet a été établi en vue de solliciter l'octroi d'une subvention susceptible d'être allouée dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2024.

Il propose d'en discuter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de ces travaux subventionnables ;
- Approuve l'avant-projet dressé par le Maire, dont le montant Hors T.V.A. s'élève à la somme de 27 335,00 € (vingt-sept mille trois cent trente-cinq € Hors T.V.A.) ;
- Sollicite du Conseil Départemental du Var, l'attribution d'une subvention susceptible d'être allouée dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2024 ;
- Arrête le plan de financement tel qu'il est détaillé sur l'annexe jointe au dossier ;
- Dit que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont votés au budget de l'année 2024 ;
- Charge le Maire d'établir et de transmettre la demande de subvention correspondante à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Var.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 18 Juin 2024.

Le Maire,





COMMUNE DE BRAS

SÉCURISATION CHEMINEMENT PIÉTON – RD34

DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT
DES AMENDES DE POLICE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
➤ MONTANT H.T. DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	27 335,00 €	➤ SUBVENTION ESCOMPTÉE DÉPARTEMENT « AMENDES DE POLICE » 80 % DE 27 335,00 €/H.T.	21 868,00 €
-----		➤ EMPRUNTS	0,00 €
➤ MONTANT TOTAL H.T. DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	27 335,00 €	➤ AUTOFINANCEMENT FINANCÉ PAR LES FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	5 553,16 €
➤ T.V.A.	5 467,00 €	➤ F.C.T.V.A.	5 380,84 €
-----		-----	
➤ MONTANT TOTAL T.T.C. DES TRAVAUX	32 802,00 €	➤ MONTANT TOTAL DES RECETTES	32 802,00 €